

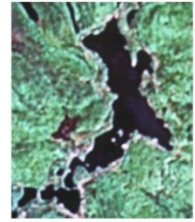
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Comment prévenir la prolifération des algues bleu-vert dans notre lac ?

Depuis 2008, nous entendons parler de fermetures de lacs à cause de la présence d'algues bleu-vert (cyanobactéries). Des centaines de lacs au Québec sont touchés par ce phénomène qui prend de l'ampleur partout dans le monde (en Chine, aux États-Unis, au Brésil, en Europe, en Australie, au Japon, etc.). Notre région n'est pas épargnée.

Dans un plan d'eau en santé et jeune, les éléments nutritifs sont présents à de faibles concentrations et assurent une croissance normale des plantes aquatiques et des algues microscopiques. L'eau y est claire, fraîche et bien oxygénée. Puis, **sur des milliers d'années**, un lac se transforme ; ce processus de transformation d'un lac, nommé « eutrophisation », se caractérise par un accroissement des plantes aquatiques et des algues. L'eau y devient moins transparente, plus chaude et peu oxygénée. Ce **phénomène naturel** à l'échelle géologique se trouve fortement accéléré par les matières nutritives et les sédiments apportés par diverses activités humaines. Lorsqu'il y a des algues bleu-vert dans un lac, c'est que le lac reçoit une trop forte quantité d'éléments nutritifs par rapport à sa capacité d'autoépuration.

Il est reconnu dans la littérature scientifique que le phosphore est le principal élément nutritif à l'origine de la prolifération des algues bleu-vert dans les lacs.

- [Les sources de phosphore](#)

Préoccupée par les algues bleu-vert, la Municipalité a adopté en juillet 2008 le Règlement 2008-06 dans le but de prévenir ce phénomène dans ses lacs; ce règlement a été révisé en 2017 : [Règlement 2017-003](#) relatif à la protection des lacs et des cours d'eau. Ce règlement impose des mesures aux riverains, mais celles-ci ne suffiront pas à bien protéger nos lacs. **Il faut aussi mettre en œuvre des mesures complémentaires.**

Des mesures complémentaires

En 2009, la Municipalité est de l'avant avec des mesures complémentaires. Ces mesures ont été appliquées au lac Plaisant parce qu'il a été atteint par les algues bleu-vert en 2007. Ces mesures ont aussi été appliquées aux autres lacs les années suivantes.

- S'assurer du bon fonctionnement de toutes les installations septiques pour résidences isolées pour tous les lacs et tributaires de la municipalité et en exiger leur conformité pour la protection du milieu riverain.
- Mettre en place un programme d'étude et de suivi de la qualité des eaux riveraines de tous les lacs et cours d'eau de la municipalité selon des normes gouvernementales reconnues. Nos

associations de lacs ont inscrit leur plan d'eau au Réseau de surveillance volontaire des lacs ([RSVL](#)) ce qui permet une analyse adéquate de l'eau de surface.

- De plus, fruit d'une collaboration entre l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche ([OBVRLY](#)) et l'UQTR, la Municipalité a procédé, à partir de 2009, à l'analyse en profondeur du ruissellement dans le bassin versant de ses lacs et à l'identification des zones problématiques afin de mieux gérer l'érosion autour de ces derniers.

De plus, depuis 2008, la Municipalité a modifié sa façon d'entretenir les fossés des routes municipales ; là où elle doit faire des travaux d'amélioration ou d'entretien, elle applique la technique du tiers inférieur telle que recommandée par le ministère des Transports du Québec. Quand c'est nécessaire, elle aménage également des bassins de sédimentation. Ces mesures visent à éviter, dans la mesure du possible, le déversement vers les lacs.

En 2010, la Municipalité a révisé ses règlements d'urbanisme ; elle a profité de l'occasion pour améliorer les normes de protection du milieu riverain et les inscrire dans une perspective de développement durable. Principalement elle a adopté un règlement pour mieux [gérer l'érosion sur les sites de construction](#).

Les lacs constituent des écosystèmes complexes et fragiles. C'est au prix d'un véritable contrôle de l'érosion et des apports en phosphore que nous pourrions léguer des lacs en santé aux prochaines générations. Nous connaissons les causes de ce problème et les moyens de le contrôler. Adopter des mesures complémentaires et une réglementation préventive, c'est surtout économiser sur la facture de demain.

Merci de contribuer à la santé de notre lac.

Votre conseil d'administration